

3

ORDRES DE GOUVERNEMENT AU CANADA



Le Canada est un État fédéral, une démocratie parlementaire et une monarchie constitutionnelle.

Un **état fédéral** rassemble des groupes politiques différents au sein d'un gouvernement central (fédéral) chargé de dossiers nationaux et de portée générale, et de gouvernements distincts (provincial/territorial) chargés de dossiers qui touchent les régions locales.

La séparation des pouvoirs repose sur le principe de **subsidiarité**, selon lequel la gestion d'un dossier est confiée à l'ordre de gouvernement qui en est le plus près. La répartition des responsabilités est notamment définie aux articles 91 et 95 de la *Loi constitutionnelle* (1867).

Le **gouvernement fédéral** est responsable de l'ensemble du pays et de tout dossier d'intérêt national et international, comme l'armée, les relations avec d'autres pays, le commerce international, la monnaie et la devise, les pêches et océans, le droit criminel et la sécurité publique.

Les **gouvernements provinciaux et territoriaux** sont responsables des questions qui ont trait à leur propre province ou territoire et aux affaires régionales, incluant l'éducation, les soins de santé, le bien-être social et les routes.

Les **gouvernements locaux ou municipaux** se voient attribuer leurs pouvoirs par les gouvernements provinciaux

et territoriaux. Ces gouvernements sont responsables des enjeux locaux comme la collecte des ordures et le recyclage, les bibliothèques, le transport en commun, les parcs municipaux et les loisirs.

Sur certains enjeux, les différents ordres de gouvernement sont appelés à travailler ensemble en raison des **compétences partagées**. Par exemple, le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et les gouvernements municipaux sont chacun responsables de l'environnement. Le gouvernement fédéral applique la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* et réglemente les cours d'eau qui servent pour la pêche et le transport maritime. Les gouvernements provinciaux réglementent l'utilisation du territoire, l'exploitation minière, la fabrication et les émissions nocives. Les gouvernements municipaux sont chargés du zonage, de l'enlèvement des ordures et du traitement des eaux usées.

En outre, il existe d'autres types de gouvernements dans certaines communautés métisses ou inuites, ou des Premières Nations. Les **gouvernements autochtones** partagent fréquemment des responsabilités avec le gouvernement de leur province ou de leur territoire ou avec le gouvernement fédéral.

Chaque ordre de gouvernement élit localement des représentantes/représentants afin de représenter ses habitantes/habitants (commettantes/commettants) vivant sur un territoire donné (p. ex. circonscription électorale,

LEÇON 3 : ORDRES DE GOUVERNEMENT AU CANADA

district). Les représentantes élues/représentants élus ont comme responsabilité de proposer, d'étudier, de débattre et de voter sur des projets de loi (lois potentielles), et doivent mettre de l'avant les préoccupations de leurs commettantes/commettants.

Les représentantes/représentants fédéraux sont appelés **députées/députés**, les représentantes/représentants élus de l'Ontario sont appelés **députées provinciales/députés provinciaux** et les représentantes/représentants municipaux sont appelés **conseillères/conseillers** ou **échevines/échevins**. Les députés provinciaux ou fédéraux font souvent partie à des partis politiques. Les représentantes/représentants municipaux en Ontario ne sont pas associés à un parti.

La ou le chef du gouvernement au niveau fédéral ou provincial se nomme la **première ministre/le premier ministre**. Dans les deux cas, la ou le chef du parti qui obtient le plus grand nombre de députés au parlement ou assemblée législative assume généralement le rôle de chef du gouvernement.

Au niveau municipal en Ontario, la ou le chef du conseil est habituellement appelé une **mairesse/un maire** ou une **préfète/un préfet**. Les mairesses/maires sont élus par l'ensemble des membres de la municipalité.

Puisque le Canada est également une monarchie constitutionnelle, la ou le chef d'État du Canada est un souverain héréditaire (roi ou reine), qui règne conformément à la Constitution. Le souverain est représenté au Canada par **la gouverneure générale/le gouverneur général**, nommé par le souverain sur la recommandation de la première ministre/du premier ministre. Dans les dix provinces, le souverain est représenté par la **lieutenante-gouverneure/le lieutenant-gouverneur**, qui est nommé par la gouverneure générale/le gouverneur général sur la recommandation de la première ministre/du premier ministre. Habituellement, la gouverneure générale/le gouverneur général et les lieutenantes-gouverneures/lieutenants-gouverneurs sont nommés pour des mandats de cinq ans. Il n'y a pas de représentés/représentant de la reine au niveau municipal ou local.

QUESTIONS D'ENQUÊTE

Pourquoi devrais-je savoir comment le gouvernement est structuré au Canada ? En quoi les différents ordres de gouvernement me concernent-ils personnellement ?

RÉSUMÉ

Le Canada compte plusieurs ordres de gouvernement, chacun ayant ses propres représentantes élues/représentants élus et domaines de responsabilités.

Dans cette leçon, les élèves comparent les trois ordres de gouvernement, soit fédéral, provincial et municipal, et se penchent sur le leadership, les élus/élus et la répartition des pouvoirs. Pour chaque ordre de gouvernement, les élèves vont identifier les enjeux ou les responsabilités et identifier comment cela affecte leur vie. Ensuite, les élèves réfléchissent aux raisons pourquoi c'est important de comprendre la division des responsabilités entre différents ordres de gouvernement, ainsi que pour leur représentantes/représentants élus.

OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

À l'issue de la leçon les élèves seront en mesure :

- De comprendre comment le gouvernement est organisé au Canada et le rôle que jouent les institutions politiques dans leur vie (Cadre d'orientation en éducation à la citoyenneté – Structures) ;
- De faire la distinction entre les ordres de gouvernement et leur secteur de responsabilité (Concepts de la pensée critique – Importance civique et politique) ;
- D'analyser la façon dont les décisions politiques influent sur les communautés locales, nationales ou mondiales (Concepts de la pensée critique – Objectif et résultat).

RÉSULTATS D'APPRENTISSAGE

- Je peux expliquer comment le gouvernement est organisé au Canada ;
- Je peux expliquer comment le gouvernement influence ma vie ;
- Je peux déterminer avec quel ordre de gouvernement ou avec quelle élue/quel élu je dois communiquer concernant un problème social important pour moi ou ma communauté ;
- Je peux fournir plusieurs exemples qui illustrent les répercussions d'une décision ou d'un service d'un gouvernement donné sur une communauté.

LIENS AVEC LE PROGRAMME-CADRE

CHV20 – Attentes

1. Processus d'enquête : Utiliser le processus d'enquête ainsi que les concepts de la pensée critique en politique pour explorer divers enjeux liés au civisme et à la citoyenneté.
2. Développement des compétences transférables : Reconnaître l'utilité des compétences transférables développées par l'étude d'enjeux liés au civisme et à la citoyenneté dans la vie de tous les jours ainsi que les diverses possibilités de carrière faisant appel à une formation en politique.
 - A1. Droits et responsabilités civiques : Décrire les droits et les responsabilités associés à la citoyenneté canadienne et mondiale ainsi que les principaux instruments de protection de ces droits.
 - A2. Croyances et valeurs démocratiques : Analyser l'influence des croyances et des valeurs sur l'exercice de la démocratie et de la citoyenneté au Canada et dans le monde.
 - A3. Système politique canadien : Expliquer le fonctionnement du système politique canadien en tenant compte d'enjeux civiques d'importance.

CHV20 – Contenus d'apprentissage

- 1.5 Tirer des conclusions sur les problématiques liées au civisme et à la citoyenneté, y compris celles qui font l'actualité, en utilisant les concepts de la pensée critique en politique.
- 2.1 Déterminer des compétences développées par l'étude d'enjeux liés au civisme et à la citoyenneté et transférables dans la vie de tous les jours, incluant les compétences essentielles du Passeport-compétences de l'Ontario.

LEÇON 3 : ORDRES DE GOUVERNEMENT AU CANADA

2.2 Utiliser les connaissances acquises, les concepts de la pensée critique en politique et les habiletés développées par l'étude du civisme et de la citoyenneté pour mieux comprendre des enjeux politiques, économiques et sociaux actuels et pouvoir agir en citoyenne ou citoyen éclairé.

A1.2 Déterminer les droits fondamentaux et les responsabilités des citoyennes et citoyens du monde en s'appuyant sur des déclarations, des conventions et des institutions.

A2.1 Analyser des enjeux civiques locaux, nationaux et mondiaux en tenant compte des croyances et des valeurs démocratiques canadiennes.

A3.5 Expliquer le processus électoral canadien et son impact sur la stabilité politique.

NEURONES EN ACTION

1. Passez en revue le concept de gouvernement : les gouvernements administrent le territoire, les ressources et les populations qui vivent au sein des frontières du pays.

2. Demandez aux élèves ce qu'ils connaissent sur la façon dont le gouvernement est organisé au Canada. Les élèves doivent inscrire leurs réflexions dans la colonne S de la fiche 3.1 (Ce que je SAIS à propos du gouvernement au Canada).

3. Demandez maintenant aux élèves de remplir la colonne V de la fiche 3.1 (Ce que je VEUX savoir à propos du gouvernement du Canada).

4. Passez en revue les différents ordres de gouvernement au Canada. En format colonne, ou autre, inscrivez les éléments suivants au tableau :

Fédéral / provincial-territorial / municipal

5. Demandez aux élèves quel serait la représentante ou le représentant (fédéral, provincial, municipal) avec lequel elles/ils communiqueraient dans les scénarios suivants :

- Toi et tes amis/amis souhaiteriez que l'on installe une rampe de skate dans le parc.
- Tu juges que l'on devrait offrir une aide financière accrue aux jeunes pour qu'elles/ils puissent poursuivre des études postsecondaires ou des programmes de formation professionnelle.
- Le lampadaire près de chez toi est brisé et doit être remplacé.
- Tu visites un pays étranger et tu as besoin de documentation.
- L'hôpital de ta ville a besoin d'un nouvel appareil pour les rayons-X.
- Tu souhaiterais que ta communauté accueille davantage de réfugiés.

6. Discutez de l'incidence et de la pertinence du gouvernement en classe. Posez les questions suivantes :

- Croyez-vous que le gouvernement a un impact sur votre vie? Pourquoi?
- Si vous aviez à le faire, comment procéderiez-vous pour entrer en communication avec chacun des trois ordres de gouvernement?

SUIVI

1. Passez en revue les différents ordres de gouvernement au Canada. Posez les questions suivantes et utilisez les outils pour réviser cette information (fichier de diapositives « Ordres de gouvernement », Vidéo sur les ordres de gouvernement, document 3.2 : Responsabilités fédérales, provinciales et municipales).

- Le Canada est une démocratie représentative. Qu'est-ce que cela signifie ?
- Quel est le rôle de nos élues/élus ?
- Quel est le titre donné aux élues/élus de chaque ordre de gouvernement ?
- Quel est le titre donné à la ou au chef de chaque ordre de gouvernement ? Comment est-il choisi ?
- Quels sont les secteurs de responsabilité de chaque ordre de gouvernement ?

2. Répartissez les élèves en groupes de deux ou plus et demandez-leur de remplir l'organisateur graphique afin de comparer les ordres de gouvernement au Canada (fiche 3.3). Ensuite, chaque groupe de deux devra corriger l'organisateur d'un autre groupe de deux et lui fournir des commentaires constructifs.

3. Pour chaque ordre de gouvernement, demandez aux élèves de dégager trois éléments ou secteurs de responsabilité et d'expliquer en quoi il influe directement sur leur vie (fiche 3.4). Demandez aux élèves de choisir des images qui représentent cet élément ou cette responsabilité. Ils peuvent produire leurs propres images ou trouver un article récent dans les médias sociaux ou les journaux qui montrent en quoi cet enjeu touche leur vie.

CONSOLIDATION DES CONNAISSANCES

Lancez une brève discussion sur les ordres de gouvernement au Canada ou demandez aux élèves d'écrire leurs réflexions sur l'une ou plusieurs des questions suivantes :

- Pourquoi est-il important de savoir quel ordre de gouvernement est responsable de quoi ?
- Pourquoi est-il utile de connaître nos élues/élus?

ÉVALUATION

Une fois la leçon et les activités terminées, demandez aux élèves d'inscrire ce qu'elles/ils ont appris au sujet du gouvernement du Canada dans la colonne A de la fiche 3.1 (Ce que j'AI APPRIS à propos du gouvernement du Canada).